

Bilan du **contrôle fiscal**

2025



Dossier de presse

Éditorial



La fraude fiscale est une atteinte directe à notre pacte républicain. Elle pénalise nos concitoyens, fragilise nos finances publiques et mine la confiance dans l'action de l'État. En détournant des ressources essentielles, elle prive la collectivité des moyens nécessaires pour financer ses priorités et garantir l'égalité devant l'impôt.

Face à cette réalité, la ligne du Gouvernement est claire : ne rien laisser passer. Chaque euro récupéré est un euro rendu aux Français. C'est un euro supplémentaire pour nos hôpitaux, nos écoles, notre justice, et un levier concret pour réduire notre déficit public.

Les résultats du contrôle fiscal pour 2025 s'inscrivent pleinement dans la dynamique enclenchée ces dernières années dans le cadre du plan de lutte contre toutes les fraudes. Avec plus de 17 milliards d'euros mis en recouvrement, les montants notifiés liés à la fraude fiscale continuent de progresser, tout particulièrement en matière de fiscalité patrimoniale. Ils ont augmenté de 27 % depuis 2021.

Mais au-delà de la sanction, la réponse publique la plus efficace reste celle qui rend la fraude impossible. C'est dans cet esprit que nous modernisons en profondeur nos outils et nos méthodes de contrôle face à des fraudes toujours plus complexes.

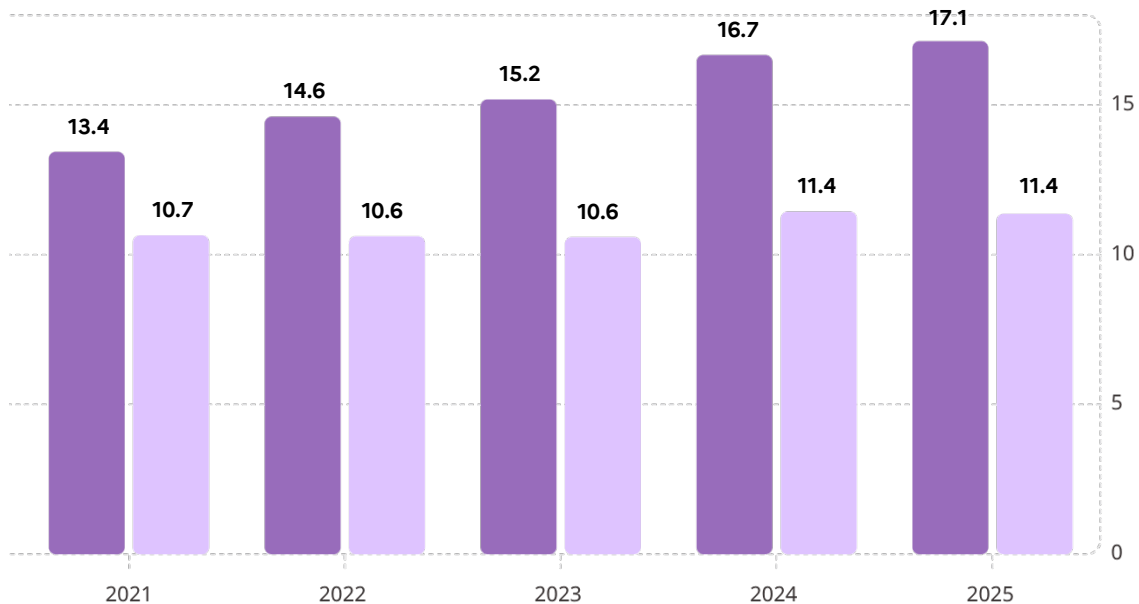
L'intelligence artificielle est désormais au cœur de notre stratégie : plus de 57 % des contrôles concernant les professionnels et plus de 63 % de ceux visant les particuliers sont orientés grâce à ces technologies. En 2025, le data mining a permis de recouvrer 2,8 milliards d'euros. En 2026, le déploiement de la facturation électronique viendra renforcer encore notre capacité d'action, tout en simplifiant les obligations des entreprises.

Je veux saluer l'engagement quotidien des agents de la DGFIP, en première ligne de cette bataille contre la fraude fiscale. Le projet de loi relatif à la lutte contre les fraudes sociales et fiscales vise à les armer encore davantage : meilleure circulation de l'information entre services, sanctions alourdies pour les facilitateurs de fraude, anonymat renforcé pour les agents exposés dans les contrôles. La lutte contre la fraude est une exigence permanente de l'État. Mon engagement est total dans ce combat.

David AMIEL
Ministre de l'Action et des Comptes publics

Un contrôle fiscal toujours plus efficace

■ Droits et pénalités notifiés (en milliards d'euros) ■ Total des encaissements (en milliards d'euros)



Source : Direction générale des Finances publiques

Au cours de l'année 2025, **17,1 milliards d'euros (Md€)** de droits et de pénalités ont été notifiés à des particuliers ou à des entreprises à la suite d'un contrôle fiscal. En hausse de presque **3 %** par rapport à 2024, ces résultats s'inscrivent dans une trajectoire positive.

Cette augmentation témoigne de l'efficacité des contrôles fiscaux externes (ceux réalisés « sur place » par les vérificateurs) et des contrôles sur pièces (ceux réalisés « du bureau » par les vérificateurs).

Contrôles fiscaux externes

Les droits et pénalités notifiés à l'issue de contrôles fiscaux externes s'établissent à près de **9,8 Md€** en 2025 et marquent une progression de **11 %** depuis 2022. Le recours à l'IA a permis une augmentation sensible de la médiane des montants notifiés lors de contrôles fiscaux externes, qui, croissant de **11 %**, est passée de **34 220 €** en 2024 à **37 956 €** en 2025.

Contrôles sur pièces

Les droits et pénalités notifiés à l'issue de contrôles sur pièces sont stables par rapport à 2024 (- 0,9 %), atteignant **7,3 Md€**. Les progressions les plus marquées concernent :

- les contributions sociales (+ **9,5 %**) ;
- l'impôt sur le revenu (+ **6,1 %**) ;
- les droits d'enregistrement (+ **4,6 %**).

L'attention particulière accordée au contrôle patrimonial depuis 2023 se traduit par une hausse globale des montants notifiés en matière d'impôts des particuliers : **+ 249 millions d'euros (M€)** pour l'impôt sur le revenu, les contributions sociales, les droits d'enregistrement et l'impôt sur la fortune immobilière.

Encaissements et remboursements de crédits d'impôts

Les montants encaissés par la DGFIP en 2025 sur des créances de contrôle fiscal ont atteint **11,4 milliards d'euros (Md€)**. En 2025, les encaissements sont quasi stables (- 0,6 %), par rapport au niveau élevé atteint en 2024.

+ 2 %

Les encaissements de droits relatifs aux déclarations de successions déposées après relance ou mise en demeure ont progressé de **2 %**, passant de **2,70 Md€** en 2024 à **2,74 Md€** en 2025.

- 2,5 %

Les encaissements d'impôts autoliquidés (impôt sur les sociétés, TVA, droits d'enregistrement) ont diminué de **2,5 %**.

+ 4,6 %

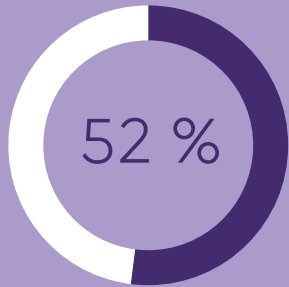
Les encaissements effectués pour les impôts sur rôle (impôt sur le revenu, prélèvements sociaux) ont augmenté de **4,6 %** entre 2024 et 2025.

Les résultats du contrôle des remboursements de crédits d'impôts et de taxes marquent une progression très forte de **148 %** et atteignent **8,4 Md€** contre **3,4 Md€** l'année précédente. Cette hausse s'explique par le traitement de plusieurs demandes de remboursements de crédit de TVA déposées par une seule société pour un montant total de **4,85 Md€**.

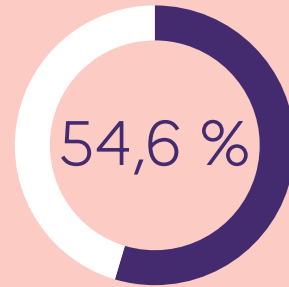
La contribution totale du contrôle fiscal aux Finances publiques, qui agrège le montant des droits et pénalités notifiés (**17,1 Md€**) et celui des crédits d'impôts et de taxes non remboursés (**8,4 Md€**), s'établit ainsi à **25,5 Md€** en 2025, soit une progression de **27 %** par rapport à 2024, représentant une hausse de **5,5 Md€**.

Ces résultats concrétisent les efforts de modernisation du contrôle fiscal

Part des dossiers sélectionnés par l'intelligence artificielle (IA) dans la programmation des contrôles en 2025.



des dossiers professionnels clos par les services des directions régionales et départementales des Finances publiques, contre 49 % en 2024.



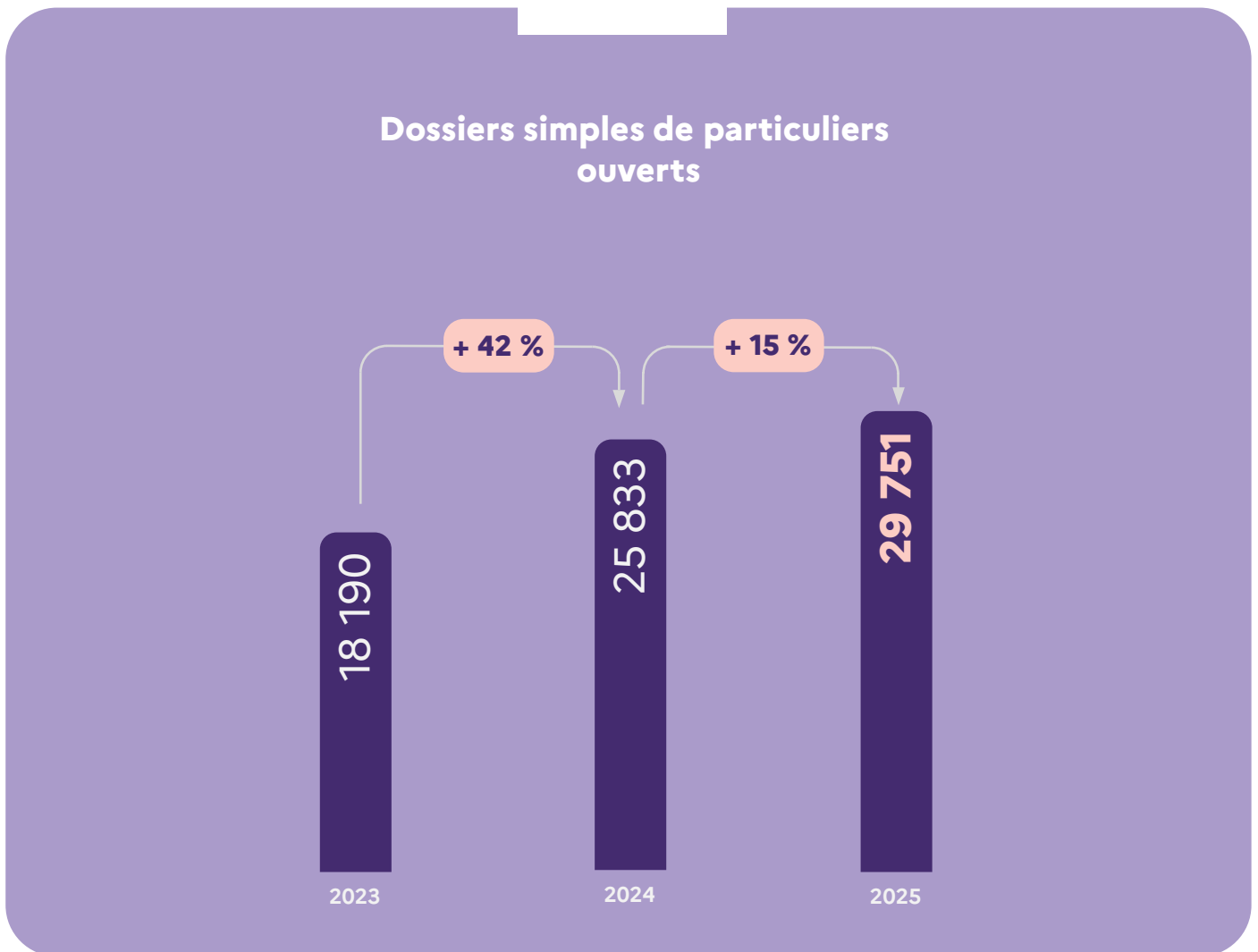
des dossiers des particuliers clos par les services des directions régionales, départementales et des directions spécialisées, en hausse de 9,7 points.

Les résultats financiers ainsi obtenus continuent de progresser. En 2025, l'exploitation des données par recours à l'IA - *data mining* - a permis la mise en recouvrement de droits et de pénalités de plus de **2,8 Md€**, alors qu'ils étaient de **2,5 Md€** en 2024.

Les services veillent, en outre, à adapter les procédures aux enjeux des dossiers. Ainsi, les procédures dites courtes, qui procèdent d'une vérification ponctuelle ou simple ou encore d'examens de comptabilité, représentent **39 %** du total des opérations de contrôles en 2025.

Point sur les missions des pôles nationaux de contrôle à distance (PNCD)

Cinq pôles nationaux de contrôle à distance (PNCD) ont été créés par la DGFIP, entre 2021 et 2023, dans le cadre de la politique de relocalisation de services administratifs hors des métropoles. Ces services contrôlent les dossiers simples de particuliers établis sur l'ensemble du territoire national, à partir d'informations obtenues par l'IA, sur des thématiques simples ou à enjeux limités permettant le traitement d'un nombre important de dossiers, pour couvrir l'ensemble du tissu fiscal.



Les résultats enregistrés au titre de l'année 2025 ont été d'un très bon niveau : **29 751 dossiers** ont été ouverts, contre 25 833 en 2024 et 18 190 en 2023. **29 704 dossiers** ont été clos avec un niveau de taxation relativement élevé de **77 %** en moyenne et un montant total de droits nets de **84,5 millions d'euros (M€)**. Ce modèle d'organisation a été étendu à la sphère des contribuables professionnels avec l'ouverture d'un premier PNCD en 2024. En 2025, sur **2 307 dossiers** ouverts par ce PNCD, **1 556** ont pu être clos, générant **6,1 M€** de droits nets.

La lutte contre la fraude fiscale, un dispositif agile

La lutte contre la fraude, distinguée au sein de l'activité générale de contrôle fiscal par l'absence de bonne foi du contribuable, concerne un peu plus de **34 % des dossiers de contrôle fiscal sur place**. La fraude fiscale est donc une infraction qui consiste à se soustraire délibérément à ses obligations fiscales en utilisant des moyens illégaux pour réduire ou éluder le montant d'impôt dû.

Voici quelques exemples de pratiques pouvant constituer une fraude fiscale :

La fausse déclaration

Fournir des informations inexactes ou trompeuses dans une déclaration fiscale.

Le recours à des sociétés écrans

Créer des entités fictives pour dissimuler des revenus ou des actifs.

L'organisation de l'insolvabilité

Transférer des actifs pour se rendre insolvable et éviter le paiement des impôts.

La fraude à la TVA

Demander des remboursements des crédits de TVA indus.

La réforme de la facturation électronique est une réponse à la fraude à la TVA.

La programmation issue des brigades de contrôle et de recherche (BCR) et autres services de recherche contribue largement à l'action répressive : **65,2 %** de leurs dossiers sont qualifiés de répressifs.

Au niveau national, les services de recherche sont à l'origine de près du tiers des dossiers répressifs rendus en 2024 et 2025.

La lutte contre la fraude fiscale internationale

L'internationalisation des schémas d'évasion et de fraude a conduit la DGFIP à renforcer son action de contrôle à l'international. Cette action a abouti à des rehaussements en matière d'impôt sur les sociétés et d'impôt sur le revenu dont les deux tiers concernent des prix de transfert.

Les services de contrôle ont également détecté davantage de schémas d'évasion vers les États ou territoires à fiscalité privilégiée et davantage de domiciliations fictives de particuliers à l'étranger.

Le réseau conventionnel de la France lui permet, en outre, d'échanger des renseignements avec plus de **160 pays**, dans le cadre de l'assistance administrative internationale. En 2025, la DGFIP a adressé **7 145 demandes à ses partenaires**.

En 2025, la DGFIP a également participé à **17 procédures de contrôle multilatéral** avec d'autres pays de l'Union européenne.

Une grande fermeté à l'égard des comportements fraudeurs

En matière de recherche, les directions et services spécialisés ont renforcé leur action répressive.

La direction nationale d'enquêtes fiscales (DNEF) a procédé à :

700 suspensions de numéros de TVA

dans le cadre de la lutte contre la fraude à la TVA en réseau, contre 692 en 2024 et 687 en 2023.

181 perquisitions fiscales

avant ou pendant des contrôles, contre 146 en 2024 et 165 en 2023.

34 % de pénalités exclusives de bonne foi

En matière de contrôle fiscal externe, un peu plus de 34 % des dossiers ont donné lieu à l'application de pénalités exclusives de bonne foi, contre 33,3 % en 2024 et 31,1 % en 2023.

670 opérations des brigades fraude

Les brigades fraude créées dans quatre directions interrégionales de contrôle fiscal¹ ont mené 670 opérations conduisant à la mise en recouvrement d'un total de droits et de pénalités de près de **406 millions d'euros**.

L'action pénale liée au contrôle fiscal se maintient à un niveau élevé. En 2025, **2 138 dossiers** ont été transmis à l'autorité judiciaire, contre 2 176 en 2024. Sur ces 2 138 dossiers, **282** correspondent à des plaintes pour fraude fiscale.

Pour l'activité juridictionnelle, entre 2024 et 2025, le nombre de litiges tranchés a diminué de 12 %, pour s'établir à **3 291**. Dans **93 %** des cas, les décisions des juridictions administratives et judiciaires ont été favorables totalement ou partiellement à l'administration.

La fraude déclarative des particuliers en 2025 a été évaluée à **83 millions d'euros** à la suite des travaux mis en œuvre sur l'impôt sur le revenu. L'action des services a permis de corriger, avant prise en charge, plus de **26 000 déclarations**.

¹ Les DIRCOFI Île-de-France, Sud-Est Outre-mer, Est et Centre-Est

Faire preuve de bienveillance envers les contribuables de bonne foi

Conformément à la loi du 10 août 2018 pour un État au service d'une société de confiance (ESSOC), le nombre de contrôles conclus par une acceptation du contribuable continuent leur progression, représentant **50,9 %** de l'ensemble des contrôles contre 44,6 % en 2024.

50,9 % des contrôles

conclus par une acceptation du contribuable en 2025

Dans le même temps, les services de contrôle fiscal confortent la sécurité juridique des entreprises :

Accompagnement fiscal personnalisé

2 033 entreprises ont bénéficié en 2025 d'un accompagnement fiscal personnalisé, portant à **6 855** le nombre d'entreprises accompagnées.

Protocoles avec des groupes

17 nouveaux protocoles ont été signés en 2025 avec des groupes, portant à **116** le nombre de groupes partenaires.

Demandes de mise en conformité fiscale

73 demandes de mise en conformité fiscale ont été reçues en 2025 ; parmi les **321 dossiers** reçus depuis 2019, **209** ont été clos et ont conduit à la mise en recouvrement de **209 millions d'euros**.

Les chiffres à retenir

17,1

milliards d'euros
de droits et pénalités
notifiés

DONT

9,8 milliards
d'euros

par contrôles fiscaux
externes

8,4 milliards
d'euros

de crédits d'impôt
non remboursés

DONT

7,3 milliards
d'euros

par contrôles fiscaux
sur pièces

11,4

milliards
d'euros
d'encaissements

2,8

milliards
d'euros
recouverts suite au
recours à l'IA